

DÉCISION DU PRÉSIDENT
(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du
Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS_2022DC0072

**OBJET : CCAS-ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES COMMISSION PERMANENTE
13 DÉCEMBRE 2022**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

VU les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération n° CCAS_2020DL025 du conseil d'administration du 25 juin 2020, portant délégation du conseil d'administration au président et à la vice-présidente,

VU la délibération n° CCAS_2020DL026 du conseil d'administration du 25 juin 2020 fixant le règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Corbas,

VU la délibération n°CCAS_2021DL026 du conseil d'administration du 08 avril 2021 portant approbation du règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative du CCAS de Corbas,

CONSIDÉRANT que l'avis favorable de la commission permanente émis au cours de la séance en date du 13 décembre 2022 répond aux critères d'attribution énoncés au règlement de fonctionnement d'aide sociale facultative,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accorder des aides aux familles en difficulté conformément au tableau ci-annexé pour un montant total de 2 147,78 € (deux mille cent quarante-sept euros et soixante-dix-huit cents).

ARTICLE 2 : Les aides versées seront imputées au chapitre 65, fonction 5234, compte 6562 du budget du CCAS.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

DECISION COMMISSION PERMANENTE DU 13/12/2022

Membres présents : **Alain VIOLLET, Christiane PUTHOD, Martine BONNAUD, Florent RIVOIRE, Véronique GIROMAGNY, Gilles BARRET, Dominique BABE, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Serge BLAIN**

Mme STELMASZYK Sophie, Assistante sociale
Mme MILLET Béatrice, Directrice du CCAS

DEMANDEUR	AIDE ACCORDEE	NATURE DE LA DEMANDE	CREANCIER	OBSERVATIONS
69960 CORBAS	Prêt remboursable : 1437€ sur 15 mois à compter de février 2023 (100 ^e sur 14 mois et 37 ^e le 15 ème mois)	Prêt rénovation	Mme PE LEVE Angela sous protection juridique de Mme SANNIER Cécile BP 90093 69822 MEYZIEU CEDEX <i>Compte Tiers : N°106501</i>	<u>A préciser lors du virement :</u> Prêt CCAS CORBAS M
69960 CORBAS	Secours non remboursable : 111,82€	Secours loyer	Immobilière Rhone-Alpes 9 bis rue Anna Marly 69367 LYON CEDEX 07 <i>Compte Tiers : N°104712</i>	<u>A préciser lors du virement :</u> Aide CCAS CORBAS Mr N°compte 866698
69960 CORBAS	Secours non remboursable : 212€ (aide partielle)	Secours charges de copropriété	Régie Billon Bouvet Bonnamour 119 avenue de Saxe 69427 LYON Cedex 03 <i>Compte Tiers : 100702</i>	<u>À préciser lors du virement :</u> Aide CCAS M Compte N°45012021
69960 CORBAS	Secours non remboursable : 823,96€	Secours énergie	ENGIE 5, rue de la Céramique 87077 LIMOGES CEDEX 9 <i>Compte Tiers : 106502</i>	<u>À préciser lors du virement :</u> Aide CCAS M N°client 314 208 165

Envoyé en préfecture le 03/01/2023

Reçu en préfecture le 03/01/2023

Publié le

ID : 069-266910413-20221222-CCAS_2022DC0072-AU

S²LO

69960 CORBAS	Secours non remboursable : 1000€	Secours charges de copropriété	SDC LE CLOS DU JARDIN CHEZ ACCORIMM 23 Place Jules GrandClément 69100 VILLEURBANNE Compte Tiers : N° 102301	<u>À préciser lors du virement :</u> Aide CCAS Mr Réf 0037-0008
--------------	--	--------------------------------	--	--

Directrice de l'Action Sociale
Mme Béatrice MILLET



La Vice-Présidente du C.C.A.S.
Mme Christiane PUTHOD

